



SAISON 2018 - 2019

LA CHARTE DU FOOTBALLEUR

DE U6 A U18

1. **Le respect des couleurs et des valeurs du club** : donner une image positive du club (comportement et tenue sur et hors terrain).
2. **Le respect de l'ensemble des dirigeants** : être respectueux envers l'encadrement sportif ainsi que de tous les bénévoles qui participent au bon fonctionnement du club.
3. **La politesse** : dire bonjour en arrivant, au revoir, merci...
4. **Le respect de la vie avec les autres** : arriver à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous, prévenir en cas d'absence ou de retard.
5. **Le respect du matériel** : prendre soin du matériel, participer au rangement et respecter son tour de lavage des maillots.
6. **Le fair-play** : respecter les arbitres et ses adversaires.
7. **L'assiduité** : venir régulièrement aux entraînements.
8. **La solidarité** : s'entraider, accepter de faire des efforts pour progresser, comprendre la différence de progression entre chaque joueur.
9. **Le transport** : respecter l'autorité du parent qui a la charge du transport et respecter le véhicule et assurer son tour de transport.

Nom, prénom _____ adhérent de l'AS Grandchamp Football, s'engage à respecter la Charte du footballeur.

M. et Mme _____ parents du Footballeur,
Nom, prénom _____ s'engagent à lui faire respecter la Charte du footballeur et à soutenir les dirigeants dans leurs actions.

J'accepte de venir arbitrer 2 à 3 rencontres ou plateaux de joueurs plus jeunes lors de la saison. Je serai prévenu à l'avance.

En cas de non-respect de mon engagement, j'accepterai les sanctions qui me seront données par les dirigeants de ma catégorie dans un premier temps, voire du conseil d'administration dans un second temps en cas de récidive.

Date :

Signatures

JOUEUR

PARENTS



SAISON 2018 - 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE

Cette commission est composée :

- du Président ou vice-président
- d'un membre de la commission sportive
- d'un membre du conseil d'administration
- d'un arbitre
- du représentant de la catégorie concernée

Elle se réunit suite à des non-respects d'un membre de l'association au règlement du club malgré les rappels à l'ordre ou à la prise d'un carton rouge lors d'une compétition.

La situation est présentée par la personne convoquée (qui peut être accompagnée par le capitaine ou le dirigeant de l'équipe) puis étudiée par la commission.

Après cette rencontre, la commission décide des suites à donner :

- Simple rappel à l'ordre.
- Sanction financière (20 € minimum par carton rouge, pouvant aller jusqu'au paiement intégral de l'amende)
- Participation aux tâches du club (arbitrage, travaux d'intérêts généraux...)
- Sanction disciplinaire (interdiction de participation aux épreuves sportives pendant un laps de temps défini...)

Les décisions prises par cette commission sont sans appel et tout refus d'acceptation de celles-ci peut entraîner des sanctions supplémentaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Le joueur _____ déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de la commission de discipline et en accepte les décisions.

Date :

Signature